

COMMUNE DE HAO

Polynésie Française
Subdivision des Tuamotu-Gambier

Effectif légal du Conseil : 15
Membres en exercice : 15
Ont pris part à la délibération : 12
Dont 03 procuration(s)

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 15 février 2023

N° 13/2023

Adoptant le dossier technique ainsi que le plan de financement de l'opération dénommé
« Travaux de stockage d'eau pluviale à Hereheretue »

Présidence par : Mme BUTCHER épouse FERRY Yseult, Maire de la Commune de HAO

Date de la réunion du conseil municipal : 15 février 2023

Date de convocation : 10 février 2023

Lieu de la séance : MAIRIE DE HAO

Membres présents : 9

Membre(s) absent(s) ayant donné procuration : 3

Membre(s) absent(s) : 3

Nom, Prénoms et fonctions	Fonction	Prs	Abs	Procuration à
Mme BUTCHER épouse FERRY Yseult	Maire	X		
M. TAKAMOANA Maniaro	1 ^{er} adjoint au maire		X	Mme TANGI épouse HOLMAN Mirabelle
M. PIRIOTUA Anselme	2 ^{ème} adjoint au maire	X		
Mme TANGI épouse HOLMAN Mirabelle	3 ^{ème} adjointe au maire	X		
Mme TETUA épouse BUSTIN Francine	4 ^{ème} adjointe au maire	X		
M. TAKAMOANA François	Maire délégué de AMANU	X		
Mme MAIRIHAU épouse TUTEIRIHIA Marie-Madeleine	Maire délégué de HEREHERETUE		X	Mme BUTCHER épouse FERRY Yseult
M. KOHUEINUI Atanase	Conseiller municipal	X		
Mme TEUIRA-HIOE épouse MAIFANO Tehea	Conseillère municipale	X		
Mme MAI-TAKAMOANA épouse APA Mauricette	Conseillère municipale	X		
M. ARAKINO Lothaire	Conseiller municipal	X		
M. KAPIKURA Théodore	Conseiller municipal	X		
M. TUAHINE Théodore	Conseillère municipale	X		
Mme TETARONIA épouse HIO Nadine	Conseillère municipale		X	Mme TETUA épouse BUSTIN Francine
M. TUTEAMARU Edgar	Conseiller municipal	X		

Madame le maire expose :

VU le Budget communal ;

VU le CGCT

VU le dossier technique ; RF

HAUT-COMMISSARIAT EN POLYNESIE FRANCAISE

Contrôle de légalité

Date de réception de l'AR: 21/02/2023

987-200013456-20230215-DEL_013_2023-DE

Le conseil municipal, après en avoir délibéré :

APPROUVE : L'opération de « Travaux de stockage d'eau pluviale à Hereheretue »

ADOpte : Le dossier technique et le plan de financement de l'opération « Travaux de stockage d'eau pluviale à Hereheretue »

Comme suit : en annexe

PLAN DE FINANCEMENT

Opération	Montant Estimatif total TTC	Subvention DDC TTC	Fonds propres communaux TTC
Travaux de stockage d'eau pluviale à Hereheretue	11 131 000 XPF 100%	8 904 800 XPF 80%	2 226 200 XPF 20%

Le Conseil Municipale autorise madame le maire à solliciter l'aide financière de la DDC et à signer la convention d'assistance financière correspondante (et ses éventuels avenants) suivant le plan de financement retenu et ce au vu des crédits inscrits au budget communal.

Le conseil Municipale autorise madame le maire à procéder aux consultations nécessaires et / ou à lancer l'appel d'offres, à prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement du (des) marché(s) correspondant(s) avec le(s) fournisseurs retenu(s), ainsi que toute(s) décision(s) concernant ses leur(s) avenants éventuels qui n'entraînent pas une augmentation du montant du (des) contrat(s) initial(aux) supérieure à 5%, lorsque les crédit sont inscrits au budget communal, et ce, conformément au code des marchés publics.

Le cas échéant, madame le maire est autorisée à recourir à un emprunt pour un montant de CINQ MILLIONS TROIS CENT SOIXANTE HUIT MILLE QUATRE CENT CINQUANTE CINSQ FRANCS CFP (5 368 455 F CFP), en vue de compléter le financement de cette opération dans son budget d'investissement.

Madame le maire est autorisée à consulter les institutions de la place et à signer la convention d'ouverture de crédit correspondante, ainsi que les avenants éventuels, dans la mesure où le contenu ne dénature ni le projet, ni la convention initiale.

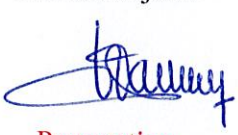
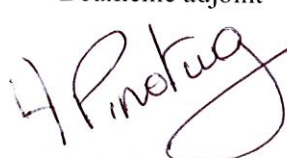
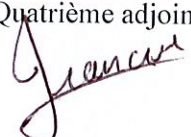
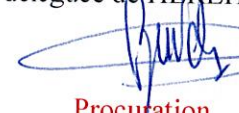
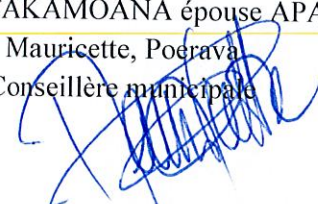
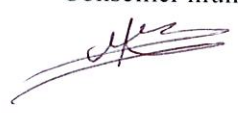
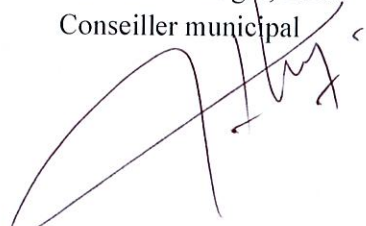
La commune s'engage à inscrire chaque année en dépenses obligatoires à son budget les crédits nécessaires au règlement des échéances en principal et au paiement des intérêts et frais accessoires jusqu'au complet remboursement de toutes sommes dues par la commune au titre du crédit.

RF HAUT-COMMISSARIAT EN POLYNESIE FRANCAISE
Contrôle de légalité Date de réception de l'AR: 21/02/2023 987-200013456-20230215-DEL_013_2023-DE

Indications sur le résultat du vote	Contrôle à postériori
Présents : 9	Acte rendu exécutoire après réception en subdivision Le Et publication ou notification du
Votants : 12 dont 3	
Abstentions : 0	
Exprimés : 12	
Votes POUR : 12	
Votes CONTRE :	
La délibération est adoptée : ☒	La délibération n'est pas adoptée : ☐

Ainsi fait et délibéré les jours, an et mois ci-dessus

Le conseil municipal

BUTCHER épouse FERRY Yseult, Chantal, Tuhiata Maire 	TAKAMOANA Maniara Premier adjoint  Procuration	PIRIOTUA Anselme Deuxième adjoint 
TANGI épouse HOLMAN Mirabelle, Tekahu Troisième adjointe 	TETUA épouse BUSTIN Francine, Faraura Quatrième adjointe 	TAKAMOANA François, Terokchau, Péré, Timotéo Maire délégué de AMANU
MAIRIHAU épouse TUTEIRIHIA Marie-Madeleine, Mahia Maire déléguée de HEBHERETUE  Procuration	KOHUEINUI Atanase, Haumatanui Conseiller municipal 	TEUIRA-HIOE épouse MAIFANO Tehea Conseillère municipale 
MAI-TAKAMOANA épouse APA Mauricette, Poerava Conseillère municipale 	ARAKINO Lothaire Conseiller municipal	KAPIKURA Théodore, Marere Conseiller municipal 
TUAHINE Théodore, Tetuhua Conseiller municipal	TETARONIA épouse HIO Nadine, Arei Conseillère municipale  Procuration	TUTEAMARU Edgar, Louis Conseiller municipal 

Adoptant le dossier technique ainsi que le plan de financement de l'opération dénommé
RF « Travaux de stockage d'eau pluviale à Hereheretue »

HAUT-COMMISSARIAT EN POLYNESIE FRANCAISE

Contrôle de légalité

Date de réception de l'AR: 21/02/2023

987-200013456-20230215-DEL_013_2023-DE